



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale
des affaires culturelles

Pôle Architecture
et Patrimoine

ARRÊTÉ n° 2013 339 0002

portant inscription au titre des Monuments
Historiques du sanctuaire de Notre-Dame de
Grâce à ROCHEFORT-DU-GARD (Gard)

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault

- VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites de la région Languedoc-Roussillon en sa séance du 3 octobre 2013 ;
VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;
Considérant que le sanctuaire de Notre-Dame de Grâce à ROCHEFORT-DU-GARD (Gard) présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité des bâtiments reconstruits au 17^e siècle et surtout de la façade de l'église datant de la fin du 18^e siècle ainsi que du chemin de croix du 19^e siècle ;

ARRÊTÉ

Article 1 : Sont inscrits au titre des monuments historiques, en totalité, l'église et l'aile des moines au nord avec les façades et toitures de l'aile de l'hôtellerie située à l'ouest de l'église et de l'aile de l'accueil située à l'est de l'église ainsi qu'en totalité les stations du chemin de croix et le calvaire du sanctuaire Notre-Dame de Grâce, ensemble situé à ROCHEFORT-DU-GARD (Gard) sur les parcelles section AH n° 94 et 93 d'une contenance respective de 9192 et 8014 m² et appartenant depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956 à l'ASSOCIATION DIOCESAINE DE NIMES qui a pour représentant Mgr Robert WATTERBLED et dont le siège est 3 rue Guiran à Nîmes (Gard) ;

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au Ministre de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région ;

Article 3 : Il sera notifié au Préfet du département, au maire de la commune et au propriétaire, intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Montpellier, le

05 DEC. 2013

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Michel STOUMBOFF

Département :
GARD

Commune :
ROCHEFORT-DU-GARD

Section : AH
Feuille : 000 AH 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 02/09/2013
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

05 DEC. 2013

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Michel STOUMBOFF

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des Impôts foncier suivant :
NIMES 2
67 RUE SALOMON REINACH 30032
30032 NIMES CEDEX 1
tél. 04.66.87.60.67 - fax 04.66.87.60.67
cdif.nimes-2@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

